



# Le Bulletin

## de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Novembre 2018 - n°27

### Sommaire :

Old Up : Sir Winston Churchill	Page 02	En Bref	Page 08
Communiqués	Page 03	Mise au point - Rappel CycloShow	Page 09
Destruction de la politique familiale	Page 04	Evaluations CP-CE1 - Petites annonces	Page 10
La vie des familles	Page 05	Braderie de Jouets	Page 11
Lois de Bioéthique	Pages 06 et 07	Conseils de lecture - Recette	Page 12

### L'éditorial :

Le prochain évènement de l'AGFV sera la **braderie de jouets, le 18 novembre**. C'est un service éminent rendu aux familles. Elle permet en effet, pour des prix modiques, de vider ses armoires de jeux ou livres devenus inutiles et d'acquérir ceux qui feront le bonheur de vos enfants ou petits-enfants. Ce service n'est possible que grâce aux 50 bénévoles (et plus), qui pendant 2 jours se relaient pour assurer l'enregistrement et la vente des jouets. Qu'ils soient ici remerciés de leur fidélité ! Cette réussite ne peut également fonctionner qu'avec le respect de règles : pas de vols, pas d'achats pour revendre. Pour que cette braderie soit un succès, les organisateurs y veilleront.

La défense des intérêts des familles et leur pérennité nous amène à nous positionner clairement pour dénoncer **la destruction de la politique familiale**. Sa déliquescence peut être considérée comme responsable de la baisse du taux de natalité qui n'assure plus depuis quelques années le renouvellement des générations.

Les enjeux à intervenir en 2019 sur les **lois de la bioéthique** sont parfaitement décryptés. Ces lois laissent augurer que la naissance d'un enfant, désormais planifiée et financièrement évaluée, pourrait être décidée en fonction de critères économiques ou commerciaux, alors que seul l'intérêt de l'enfant doit être pris en compte.

Enfin une date à retenir : celle du **12 décembre pour notre Assemblée Générale** annuelle. Toujours conviviale et chaleureuse par le cocktail qui la clôture, elle synthétise l'action de notre association. Elle permet surtout de conforter les responsables par votre approbation sur l'animation des services et les options de gestion prises pour assurer la défense des familles.

Nous vous attendons nombreux !



Benoît le Guen

### Dates à retenir :

#### BRADERIES

##### Jouets

du 17 au 20 novembre 2018

##### Puériculture et Sports d'Hiver

du 19 au 21 janvier 2019

#### ÉCHANGES DE SAVOIRS

##### Art Floral

Judi 15 novembre 14h-16h

Judi 20 décembre 14h-16h  
(Décoration de Noël)

##### Cuisine

Mardi 13 novembre 9h30-12h

Mardi 18 décembre 9h30-12h

Mardi 5 février 2019 9h30-12h

Mardi 2 avril 2019 9h30-12h

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 12 décembre 2018

#### GROUPE DE PAROLES

##### Old Up

Vendredi 25 janvier 2019 - 9h45

Ces extravagantes sœurs Mitford



### La Légende

#### « CHURCHILL »



**E**n 2015, Londres a commémoré en grande pompe le cinquantième anniversaire de la mort de Sir Winston Churchill. Il avait 90 ans, c'était un 24 janvier, le même jour que le décès de son père, comme il l'avait prédit avec facétie. L'homme d'État, plus d'un demi-siècle après sa disparition, continue d'inspirer non seulement la Grande-Bretagne mais aussi le monde entier. Il est celui qui a tenu tête à Hitler, même quand son pays se faisait massacrer.

Descendant du Duc de Marlborough par son père, Winston Leonard Spencer Churchill, né le 30 novembre 1874, a une ascendance américaine par sa mère (fille du propriétaire du New York Times), ce qui fera de lui un fervent défenseur de l'amitié anglo-américaine durant toute sa vie.

Il passe son enfance en Irlande. Peu doué pour les études, au grand désespoir de son père, il est admis de justesse à l'école militaire de Sandhurst. Il rêve d'aventures et obtient de partir comme correspondant de guerre pour observer l'armée espagnole chargée de réprimer la révolte de Cuba, puis en Inde où il combat contre les tribus afghanes. Il se consacre parallèlement à l'écriture. Ses prises de positions lui vaudront bien des critiques mais, ayant un sens inné du coup d'éclat et du verbe, il sera non seulement un grand homme politique mais aussi un grand écrivain.

En 1899, il débute en politique et se fait vite remarquer par son charme et son arrogance. Sûr de lui, il n'hésite pas à changer de famille politique quand ses idées ne sont pas entendues, ce qui aura comme conséquence une carrière politique en dents de scie.

**E**n 1908, il épouse Clementine Ogilvy Hozier dont il aura 5 enfants. Clementine (1) ne fut jamais « lady yes, yes », ni potiche. Ils se sont adorés toute leur vie, ont fêté leurs noces d'or et malgré une vie de couple tumultueuse, elle sera toujours à ses côtés dans les moments difficiles. Il était conservateur, elle était libérale.

Churchill est nommé ministre du commerce et de l'industrie. Il s'emploie à limiter la journée de travail dans les mines et à lutter contre le chômage.

En 1910, il est nommé Premier Ministre, ce qui lui donne l'occasion de camper un personnage de protecteur intrépide de l'ordre public.

Devenu, en 1911, Premier Lord de l'Amirauté, il prépare la flotte britannique à la guerre en prenant des mesures radicales, persuadé que le Royaume-Uni va être entraîné dans un conflit européen. Il se fera plus d'ennemis que d'amis. L'expédition franco-anglaise aux Dardanelles est un échec dont il est rendu responsable, ce qui manque de briser définitivement sa carrière.

Pendant toute cette période, Churchill donne l'image d'une personnalité bouillonnante, douée mais imprévisible, belliqueuse à plaisir, dominée par son besoin de jouer un rôle et de faire parler de lui.

**L**a fin de la guerre arrive, Churchill démissionne du gouvernement. Il ne croit pas en la pérennité de la paix et il est un adversaire fervent du bolchevisme qu'il veut combattre : «le bolchevisme n'est pas une doctrine politique, c'est une maladie» dit-il.

En 1922 il dira, non sans humour, de lui-même : « je suis sans portefeuille, sans mandat, sans parti et sans appendice » et s'occupe à l'écriture d'œuvres historiques et littéraires parmi lesquelles une biographie de son ancêtre le Duc de Marlborough.

Aux élections de 1924, il remporte un siège. Il est nommé Chancelier de l'Echiquier (notre ministre des finances). Il va pratiquer une politique monétaire rigide, réévaluer la livre sterling au prix d'un chômage considérable. Il garde une détermination froide lors des grèves. Sa popularité est tombée au plus bas. Plus isolé que jamais il ne se laisse pas démonter pour autant et il continue à plaider pour le réarmement, très inquiet par l'accession d'Hitler au pouvoir.

**D**urant la guerre de 1939-1945, il incarne la lutte contre le nazisme et, à 56 ans, Churchill est à la tête du pouvoir. Il y restera jusqu'à la fin du conflit. Il galvanise les énergies, définit les objectifs de la nation en termes intrépides : «Je n'ai rien à offrir que du sang, du labeur, des larmes et de la sueur». Le 18 juin, il autorise le Général de Gaulle à lancer son appel sur la BBC, posant ainsi les bases d'une

nouvelle «entente cordiale». Partout il organise la résistance contre les offensives aériennes et les menaces d'invasion, en particulier en Afrique contre les Italiens, et il resserre les liens économiques et diplomatiques avec les Etats Unis. Malgré son farouche anticommunisme, Churchill apporte son aide à l'Union Soviétique et met sur pied «une Grande Alliance» entre les nations en guerre contre l'Allemagne. En 1942, ce sera le débarquement en Afrique du Nord puis la campagne de Sicile et d'Italie.

Il mène de front la défense nationale et le gouvernement intérieur, la diplomatie et la stratégie. Suite au débarquement du 6 juin 1944, l'armée anglaise participe à la libération de la France, de la Belgique et de la Hollande.

Le 11 novembre 1944, Churchill, aux côtés de Charles de Gaulle, est acclamé à Paris. Il peut adresser à la nation en délire un message plein de sobriété et de dignité. Le «V» de la victoire, symbole de la silhouette churchillienne tout autant que l'éternel cigare, est devenu une réalité.

**A** peine la guerre terminée, il perd les élections et se retrouve pendant 5 ans dans l'opposition. Il s'insurge contre l'indépendance accordée à l'Inde qui va à l'encontre de son attachement à l'Empire Britannique. Il rongé son frein, se remet à la peinture et à l'écriture, tout en lançant l'idée d'une Union Européenne.

En 1951, il redevient Premier Ministre. Il rêve de jouer un rôle de modérateur dans la «guerre froide» et, après la mort de Staline, il ambitionne d'être l'homme de la détente et de la paix.

Ses forces déclinent et il prend sa retraite en 1955, poursuivant la rédaction d'ouvrages historiques qui lui ont valu, en 1953, le prix Nobel de littérature. Il meurt à Londres le 24 janvier 1965 à l'âge de 90 ans. Le Royaume-Uni lui fait des obsèques nationales.

1 – *Clementine Churchill, la femme du Lion* – Philippe Alexandre et Béatrix de l'Aulnoit chez Tallandier-Robert Laffont

### Florilège des bonnes répliques de Churchill :

«Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit».

«Il n'y a aucun mal à changer d'avis, pourvu que ce soit dans le bon sens».

«Vous aviez à choisir entre le déshonneur et la guerre, vous avez choisi le déshonneur et vous aurez la guerre».

«Le secret de ma vitalité ? Je n'ai dans le sang que des globules rouges : l'alcool a tué depuis belle lurette tous mes globules blancs».

«Je suis prêt à rencontrer mon Créateur. Quant à savoir s'il est prêt à l'épreuve de me voir c'est une autre histoire».

«La vie ? Le voyage vaut la peine d'être fait une fois».

### Recherche d'un(e) trésorier(e) bénévole

Nous recherchons un(e) trésorier(e) bénévole pour gérer la comptabilité de notre activité cours. Il (elle) est plus spécialement chargé(e) du calcul et du virement des salaires de chacun des 3 professeurs et de la déclaration à l'URSSAF sur le site Chèque Emploi Associatif. Il (elle) transmet aux intéressés, par voie numérique, les bulletins de salaires édités par l'URSAFF et tient à jour les différentes pièces comptables au regard des relevés bancaires.

Le temps consacré à cette fonction, essentiellement en fin de mois, est estimé à quelques heures mensuelles. Il n'est pas nécessaire d'être diplômé en comptabilité mais il vaut mieux ne pas être fâché avec les chiffres. Vous serez initié et guidé dans votre prise de fonctions.

Vous hésitez ? Venez en parler avec nous !

Merci de laisser vos coordonnées sur le notre adresse mail : [agfv2@wanadoo.fr](mailto:agfv2@wanadoo.fr) ou sur le répondeur téléphonique au 01 30 24 30 52.

### Aide aux devoirs

L'objectif de ce service individualisé est d'aider les élèves en difficulté au moment du passage de l'école primaire au collège. A partir des points sur lesquels l'enfant bute dans la rédaction de ses devoirs, on réexplique les règles, on refait des exercices. Si le besoin s'en fait sans doute moins sentir en primaire, où les études du soir sont généralisées dans les écoles, cette assistance paraît plus pertinente au niveau du collège. Cette offre de service est donc proposée, le soir après l'école, dans les locaux de l'AGFV. Elle s'adresse aux enfants du primaire mais surtout de 6ème et 5ème, dont les parents nous exprimeraient leurs difficultés.

*Old up - 48ème rencontre*

**Vendredi 25 janvier 2019 – 9h45**

**Ces extravagantes sœurs Mitford\***

La Forge - 89 avenue du Général Leclerc - 78220 - Viroflay

**Le petit déjeuner (2€) vous attend**

**Renseignements :**

**[agfv2@wanadoo.fr](mailto:agfv2@wanadoo.fr) ou 01 30 24 30 52**

**Marie-Nicole Henckes :**

**[marienicole.henckes@yahoo.com](mailto:marienicole.henckes@yahoo.com)**

**Aliette de Larminat : [aliettedl@aliceadsl.fr](mailto:aliettedl@aliceadsl.fr)**

**\*Ces extravagantes sœurs Mitford par Annick Le Floc'h Moan - Collection Poche - J'ai lu.**

## LA DESTRUCTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

**D**epuis de nombreuses années, les associations défendant les intérêts des familles font le même constat : la politique familiale se réduit inexorablement, et ce, quelle que soit la couleur politique du parti au pouvoir. Le paradoxe est que les Français, dans leur grande majorité, plébiscitent la famille, et les mesures en sa faveur font consensus.

Alors, pourquoi la politique familiale, globalement soutenue par la population, est-elle remise en question discrètement mais avec constance par tous les gouvernements qui se succèdent depuis les années 70 ? Ce mouvement s'est récemment accéléré, au point que l'on peut dorénavant penser que les dirigeants actuels veulent son anéantissement.

La politique familiale fut mise en place, en France, par étapes depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Les premières initiatives vinrent du secteur privé : certains patrons créèrent par exemple un sursalaire pour tenir compte, dans le calcul de la rémunération, des besoins des ouvriers ayant une charge de famille. En 1932, le principe des sursalaires familiaux fut généralisé pour les ouvriers de l'industrie et du commerce par la loi Landry. A l'issue de la guerre, en 1945 et 1946, dans une France ruinée, le gouvernement provisoire vota de généreuses prestations familiales (allocations familiales et allocation de salaire unique) et mit en place le quotient familial. Il s'agissait alors de motiver les Français, escomptant qu'en ayant des enfants, ils auraient à cœur de leur construire un monde meilleur que celui de l'avant-guerre. Et ce fut le baby-boom !

**A**partir des années 70, la politique familiale s'étiola, en raison de dirigeants sans vision stratégique, confondant politique familiale et politique sociale.

Les fonds de la branche «Famille» de la Sécurité Sociale furent discrètement «pompiés» et affectés au financement d'autres branches, surtout celle des retraites.

Exemple de «pompage» : en ne revalorisant pas les prestations, la branche «Famille» devient excédentaire. Il est alors possible de mettre à sa charge de nouvelles dépenses qui la rendent déficitaire. Il ne reste plus qu'à annoncer qu'en raison des déficits, il est nécessaire de faire des économies sur les allocations. Et de recommencer.

Depuis quelques années, les dirigeants français ne se donnent même plus la peine de dissimuler leur volonté de diminuer drastiquement les prestations familiales. La mise sous condition de ressources des allocations familiales et le plafonnement du quotient familial ont été réalisés avec brutalité et sans concertation. Le résultat ne s'est pas fait attendre, et la France, qui s'enorgueillissait d'avoir un taux de natalité de 2,1 enfants par femme, permettant le renouvellement des générations, a vu ce taux s'effondrer à 1,8.

**L**a politique familiale française s'articule autour de deux volets principaux :

- **Le quotient familial**, qui favorise l'égalité devant l'impôt. L'État impose non les personnes mais le foyer fiscal. Le fisc additionne l'ensemble des revenus d'un couple et ses enfants et calcule l'impôt en tenant compte de la composition de la famille. L'idée sous-jacente est qu'à niveau de vie égal, l'impôt doit être égal, quel que soit le nombre d'enfants.
- **Les prestations familiales**. Plusieurs allocations viennent compenser, dans une certaine mesure, le coût que représente la charge d'élever et d'éduquer des enfants. L'État reconnaît ainsi le rôle crucial, quoique largement méconnu, joué par les familles, notamment pour assurer le financement des retraites.

La vitalité démographique a des conséquences non négligeables sur l'économie d'un pays. Un pays dont la population vieillit a peu de chance de voir la croissance revenir. En effet, ce sont les gens jeunes qui consomment le plus : ils doivent se loger, s'équiper. S'ils ont des enfants, ils devront acheter des poussettes, des couches...

Les gens âgés consomment moins, leurs besoins sont, en général, moindres. Un pays ayant un taux de natalité légèrement supérieur au taux de renouvellement des générations a plus de chance de voir la croissance repartir qu'un pays dont la natalité s'est effondrée.

**L**'équilibre financier du système de retraite en France dépend largement du nombre de berceaux. C'est la retraite par répartition. Elle est basée sur la solidarité. Les actifs cotisent à une caisse de retraite, et celle-ci reverse l'argent directement aux retraités. Pour fonctionner correctement, il faut que les actifs soient en nombre suffisant, et

donc que le pays ait une natalité vigoureuse. C'est le lien qui unit politique familiale et système de retraite.

**N**écessaire pour relancer la croissance, indispensable pour maintenir le système des retraites à flot, la politique familiale devrait être une évidence. Or, nous assistons à ce qui ressemble à sa destruction.

### Pourquoi ?

La raison principale est que le gouvernement français a, depuis longtemps, une vision comptable et court-termiste. En raison des déficits abyssaux, l'État est obligé de faire des économies. Mais il décide où il les fait. En les faisant sur le dos des familles, il acte le choix politique de ne pas se préoccuper de l'avenir et de ne vivre que dans le présent. Cette attitude est à comparer avec celle de la France ruinée de 1945, dans laquelle le gouvernement provisoire issu du Conseil National de la Résistance a choisi de mettre en place une politique familiale généreuse qui a relancé la natalité et initié les «trente glorieuses».

Mais surtout, en dépit de toutes ces ponctions, les impôts continuent à s'envoler, les allocations à baisser, et la dette augmente inexorablement. Après avoir fait tant d'économies, il y a là quelque chose d'illogique. Parallèlement, les médias nous abreuvent d'informations sur des escroqueries et de «l'optimisation fiscale» se chiffrant en dizaines, voire centaines de milliards d'euros. N'aurait-il pas été plus judicieux de résoudre les problèmes d'évasion fiscale plutôt que de fragiliser financièrement les familles ?

Une autre hypothèse pourrait expliquer la disparition de la politique familiale. La France est un pays de tradition latine et la famille est la structure de base de notre société. La politique familiale s'inscrivait dans cette tradition. Depuis quelques dizaines d'années, sous l'influence anglo-saxonne, les Français sont devenus plus individualistes. Ils se transforment en consommateurs hédonistes et veulent de moins en moins s'encombrer d'enfants. La défense de la politique familiale n'apparaît plus comme prioritaire. Le gouvernement profite de ce désintérêt pour disloquer ce qui reste de la politique familiale. Ces choix à courte vue vont évidemment impacter gravement l'avenir de notre pays, la chute prévisible de la natalité rendant illusoire l'espoir de voir la croissance revenir, et inévitable, l'aggravation des déséquilibres financiers des retraites.

**L**es dirigeants français, pour faire des économies à la petite semaine, détruisent avec application la politique familiale sans mesurer les conséquences de leurs choix. Ils entraînent la France et les Français dans une impasse aux conséquences incalculables. Il est indispensable de restaurer la politique familiale et de faire revenir le taux de natalité à 2,1 enfants par femme pour assurer le renouvellement des générations.

Raphaëlle Leclerc

## LA VIE DE NOS FAMILLES

### NAISSANCES

**Alice Vallée-Dugrillon**,  
le 18 mars 2018

**Samuel Delinde**, petit frère  
d'Éliza et Noémi,  
le 7 avril 2018

**Marie-Pia Dufour**, petite  
sœur de Domitille,  
le 4 mai 2018

**Ysens Catta**, petite sœur de  
Léopold et Maximilien,  
le 30 juillet 2018

**Zoé Sylvain**, petite sœur  
d'Emmanuel et Emma,  
le 23 août 2018.

L'AGFV est heureuse d'offrir à ces familles un bon de naissance à réaliser dans une braderie.

### MARIAGE

**Romain Jacob** et **Caroline Bous**, le 1er septembre 2018 à Vallouise (05)

### GRANDS-PARENTS

Ils sont heureux de nous annoncer la naissance de leurs petits enfants.

Monique et Éric Fortuit :  
**Astrid**, chez Perrine et Adrien,  
le 12 mai 2018 à Paris

Raphaëlle et Pierre-Yves Leclerc : **Louis**, chez Astrid et Guillaume,  
le 25 mai 2018 à Paris

Aliette et Yves de Larminat :  
**Bastien**, chez Solenn et Benoît,  
le 16 juillet 2018 à Marignane.

## LOIS DE BIOÉTHIQUE... SUITE

**L**e 25 septembre 2018, le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu son avis n° 129. Il constate, concernant la révision des lois de bioéthique, qu'il y a une «incontestable réalité de tension qui implique de poursuivre le débat public et de mettre en place une politique d'information et d'éducation».

Il s'est efforcé de «respecter ces tensions en exposant les arguments conduisant à des positions divergentes qui, toutes, contribuent à la démarche éthique. Cet avis reflète... un assentiment majoritaire».

Le CCNE s'exprime sur différents points :

- **Concernant la recherche sur l'embryon**, le CCNE estime «qu'aucune décision importante ne devrait être prise avant d'arriver à des consensus assez larges sur la pertinence de mener de telles recherches». Il souligne que le même régime juridique ne peut s'appliquer entre recherche et création d'embryons, et recherche sur les cellules souches embryonnaires. Le CCNE veut garantir le respect de l'embryon mais sans brider la recherche.
- **Concernant le dépistage génétique à toute la population**, le CCNE propose d'examiner de façon plus approfondie les possibilités de cette extension.
- **Concernant la congélation d'ovocytes**, le CCNE pense «souhaitable d'offrir la possibilité d'une auto-conservation ovocytaire qui apparaîtrait comme un espace dans lequel la liberté des femmes pourrait s'exercer sans qu'elles compromettent leur maternité future».

**C**ette technique de congélation d'ovocytes permet aux femmes de prélever et de vitrifier leurs gamètes. Cette réserve d'ovocytes jeunes sera prête à être décongelée pour une fécondation *in vitro* (FIV). C'est une technique aujourd'hui autorisée en France pour des raisons médicales (ex : avant chimiothérapie susceptible de rendre infertile), ou réservée aux donneuses d'ovocytes qui, depuis 2015, ont la possibilité d'en garder une partie pour elles au cas où elles en auraient besoin plus tard. La ponction d'ovocytes doit être faite avant 35 ans car la qualité de l'ovocyte ponctionné diminue avec l'âge.

Rappelons qu'en 2017 le CCNE alertait sur les

problèmes considérables soulevés par l'auto-conservation des ovocytes : surmédicalisation de la procréation, coût et prise en charge des opérations de prélèvement et de cryogénéisation des ovocytes (actuellement entre 2 350 euros et 4 900 euros pour le traitement et la congélation des ovocytes pendant 4 ans), effets secondaires mal maîtrisés de l'hyperstimulation ovarienne, risques de pressions sociales et professionnelles sur les femmes, danger de grossesses tardives, devenir des ovocytes non implantés... on pourrait rajouter le tri des embryons.

**L**e CCNE balaie un an plus tard toutes ces objections au nom de «l'autonomie individuelle»... Il change vite d'avis ! On pourrait dire avec le philosophe François-Xavier Bellamy que «l'éthique ne se modifie pas au gré de ce qui devient techniquement possible ou de ce qui paraît politiquement opportun».

Le CCNE propose la congélation d'ovocytes mais sans «l'encourager».

En 2017, l'Académie de Médecine s'était dite favorable, elle aussi, à cette évolution. Aux USA, où le marché de la procréation est en plein essor, les sociétés Apple, Google et Facebook ont inclus dans leur couverture médicale, dès 2014, la prise en charge des frais de congélation d'ovocytes pour leurs cadres. Le but serait, selon l'entreprise, d'offrir aux femmes la possibilité de ne plus choisir entre carrière et vie de famille, puisque, grâce à la congélation de leurs ovocytes, elles pourraient remettre leur grossesse à plus tard.

On peut s'interroger tout de même sur la réelle motivation de ces entreprises : elles gagnent en productivité puisque les femmes peuvent se consacrer uniquement à l'entreprise, en oubliant leur horloge biologique. Cela pose aussi le problème de l'intrusion de l'entreprise dans la vie privée.

**D**ans son livre «Mon corps ne vous appartient pas» publié chez Albin Michel, Marianne Durano propose une analyse intéressante : «la femme des années 2010 doit obéir à une double injonction, contenir sa fécondité pour ne pas contrarier la vie économique des entreprises et laisser la technique médicale s'emparer de cette fécondité pour qu'elle devienne un circuit de production comme un autre [...] Considérer que tout ce qui relève de la nature et de la procréation, de l'économie domestique et de l'éducation des enfants (occupations encore

traditionnellement féminines), est une activité passive et improductive, c'est admettre une vision binaire et machiste du monde, où ne sont valorisées que les seules activités transitives, activistes, de production et de domination, de commercialisation et de capitalisation. Seuls les échanges monnayés, ajoutant une plus-value, sont considérés comme socialement valables».

**E**t la technique médicale ne s'arrêtera pas là : sélection des embryons, projet d'utérus artificiel qui pourrait reproduire les conditions optimales pour accueillir l'embryon. La reproduction de l'être humain pourrait, à terme, passer par une machine, gage d'un enfant parfait. Nous entrons dans un processus préoccupant.

### **A propos de la Procréation Médicalement Assistée**

Le CCNE autorise l'ouverture de la PMA à toutes les femmes «pour pallier une souffrance induite par une infécondité résultant d'orientations personnelles». Il reconnaît que cette position ne signifie pas l'adhésion de tous ses membres, du fait de l'institutionnalisation de l'absence de père, mais aussi des risques possibles de marchandisation du corps humain accrus (la rareté des gamètes pourrait entraîner une rupture de la gratuité du don). L'Agence de la Biomédecine a déjà signalé une situation à flux tendu, bien que la PMA soit réservée jusqu'à présent aux couples hétérosexuels. Mais le Comité insiste sur le fait «qu'il ne saurait être question de remettre en cause la solidarité nationale et la gratuité des dons». Il recommande en même temps la levée de l'anonymat des futurs donneurs de sperme, à condition qu'ils soient d'accord. Au passage le Comité fait un petit rappel : «l'anonymat du don a été conçu pour préserver les distinctions des différents ordres, le biologique qui fait l'objet d'un don, la filiation qui fait l'objet de l'intention et de la reconnaissance juridique, le parental qui fait l'objet du soin et de l'éducation, et il faut continuer à distinguer strictement les ordres».

**L**e Comité poursuit : «la question de l'origine ou des origines fait partie des questions essentielles que tout enfant aborde au cours de son développement psychique, avec la découverte de son identité sexuée, sa progression vers l'autonomie et la prise de conscience de la relation familiale dans laquelle il s'inscrit». Dans cet esprit, le Comité invite à mettre fin au modèle «ni vu, ni connu», privant les enfants d'une partie de leur histoire. En France, quelques 70 000 enfants sont nés grâce à un don de gamètes.

**A**ude Mirkovic, porte-parole des juristes pour l'enfance, souligne que l'avis du CCNE est contraire à la conviction majoritaire des citoyens qui se sont massivement exprimés contre l'extension de la PMA lors des États Généraux de la Bioéthique (80% des participants en région, 89,7% des contributions écrites sur le site)... On voit bien les limites de la démocratie participative. Face à cet argument, le CCNE souligne que son avis reflète un assentiment majoritaire.

N'oublions pas que l'avis du CCNE n'est que facultatif et si Emmanuel Macron s'est prononcé à titre personnel pour la PMA pour toutes, ce n'était pas une promesse de campagne.

Le 19 septembre 2018, le Conseil National de l'Ordre des Médecins, par la voix de son président, le docteur Faroudja, dit ne pas être opposé à l'extension de la PMA : «c'est une demande essentiellement sociétariale et le rôle des médecins est d'apaiser les souffrances. Or le désir d'enfant est une souffrance». Mais plus de 340 médecins, dans une tribune parue dans Le Figaro, protestent contre cette position et se désolidarisent de l'Ordre.

**L**e Collectif des Pères Indignés, né en février dernier à Lille, lutte contre la PMA et la GPA qui conduisent à la marchandisation du corps humain. Il souhaite revaloriser le Père en expliquant que celui-ci est un élément indispensable de la cellule familiale, et que la cellule familiale est celle qui défend le plus faible.

Dans une tribune du Monde, Monsieur Jean-Christophe Parisot, haut fonctionnaire, fait aussi part de ses réflexions : «la PMA engendrera inévitablement la GPA. Au nom de quoi accepterait-on une aide à la procréation pour les couples de femmes et interdirait-on la GPA pour les hommes ? Accepter l'un conduira à accepter l'autre au nom de l'égalité. La reproduction est ramenée à une banale question de tuyauterie et les hommes rabaissés au rôle d'étagères, alors qu'il s'agit d'abord de la filiation». En cela, Monsieur Parisot rejoint Monseigneur Aupetit, archevêque de Paris, qui déclare : «si le père est simplement un donneur de gamètes, c'est que le fait même de la paternité disparaît».

La Convention des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1990, dans son article 9, stipule : «l'enfant a ses droits, notamment le droit à ne pas être séparé de ses parents».

Enfin le Conseil d'État, en juillet 2018, avait choisi de ne pas prendre parti : «rien n'impose au législateur d'ouvrir aux couples de femmes et aux femmes seules l'accès à la PMA, et rien n'impose de légaliser

la PMA en absence de père».

**L**e 3 octobre, le journal «20 minutes» relate que le Conseil d'État (CE) a été saisi en juillet 2018 d'une question prioritaire de constitutionnalité. Il s'agissait d'une demande de PMA d'un couple de femmes à l'hôpital de Toulouse, qui l'avait refusée en l'état de la loi actuelle. Le CE a rendu le 3 octobre ses conclusions : l'encadrement actuel de la PMA est tout à fait conforme et respectueux du principe d'égalité et ne pose, par conséquent, aucun problème de discrimination. Pour le CE «les couples formés d'un homme et d'une femme sont, au regard de la procréation, dans une situation différente de celles des couples de même sexe». Les juges estiment que «le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que le législateur règle de façons différentes, des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des questions d'intérêt général».

On voit bien que le consensus voulu par le président est très loin et les questions soulevées, intéressantes.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement, voulant apaiser les débats, proposerait une formule inédite, avec la mise en place d'un groupe de travail spécifique, réunissant des députés et sénateurs de tous bords politiques, pour débroussailler l'extrême complexité des problématiques bioéthiques.

Ce serait un groupe informel pour explorer les questions en amont de la constitution définitive du texte... En clair, le gouvernement veut légiférer, mais il est bien embêté !

- **Concernant la GPA**, le CCNE la rejette sans argumenter...
- Le CCNE propose de valider le **dépistage pré-conceptionnel** pour tous ceux qui le souhaitent.
- **Concernant la fin de vie** : le CCNE constate que les positions sur ce sujet sont inconciliables. Il propose de ne pas modifier la loi Claeys-Leonetti, de mettre en place un nouveau plan pour les soins palliatifs et d'étudier des situations exceptionnelles pour voir s'il faut faire évoluer la loi. Le CCNE a éjecté plus de 80% d'opposants pour la PMA... et les prend en compte pour l'euthanasie !

**L**es débats vont donc se poursuivre car le consensus sur ces sujets si sensibles est loin d'être atteint, le gouvernement en est conscient. Le cœur du sujet est la filiation et le rôle du père, et nous sommes devant un choix très important qui impacte la structure familiale.

Béatrice Martin

## EN BREF

### Le marché de bébés aux USA, très très lucratif !

Le marché de la procréation s'élève à 4 milliards de dollars : GPA (Marc-Olivier Fogiel reconnaît avoir dépensé 100 000 euros pour les GPA de ses 2 filles), congélation d'ovocytes, congélation d'embryons (compter 20 000 dollars), sélection des sexes (environ 15 000 dollars) \*... et des cliniques proposent de vous rembourser si vous n'êtes pas satisfait (en Espagne, voir le site IVI Baby).

\* Source : «Les Échos» du 5 octobre 2018

~~~~~

**V**u sur le site genethique.org, premier site d'actualité génétique : le 3 octobre 2018, des chercheurs australiens de Monash et de l'université de Melbourne publient dans le journal «Medical Ethics», revue internationale de bioéthique, un article sur l'avortement après la naissance. Ils demandent la légalisation de l'avortement post-natal si le bébé naît handicapé ou si son existence menace le bien-être de sa famille, avec, comme argument, qu'il n'y a pas de différence morale entre un fœtus et un nouveau-né. Leurs capacités sont similaires.

L'avortement post-natal, en France, c'est un infanticide.

Béatrice Martin

## MISE AU POINT

L'AGFV, dans son bulletin de juin 2018, a publié un article mettant en garde les familles contre l'introduction à l'école primaire d'une « éducation à la sexualité ». La violente réaction du groupe « Solidaires à Viroflay » dans le journal de la ville, nous accusant de répandre des « fake news », nous a sidérés.

L'article mis en cause était pourtant sourcé, et un lecteur quelque peu curieux aurait pu facilement constater que nous ne faisons que relayer une alerte lancée par le Docteur Maurice Berger, pédopsychiatre, et le REPPEA, Réseau de Professionnels Pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. Ce groupe de professionnels s'inquiète de l'introduction à l'école primaire d'une « éducation sexuelle » qu'ils estiment dangereuse pour les enfants.

Que disent les textes ? La loi du 4 juillet 2001 a prévu 3 séances d'éducation sexuelle à l'école. Cette loi était restée lettre morte à l'école primaire, jusqu'à ce que deux circulaires, l'une du 10 novembre 2015 et l'autre du 28 janvier 2016, viennent mettre en place cette éducation sexuelle de la **maternelle au lycée**, ce qui a commencé à être fait en 2017, sans que les professionnels de la petite enfance ne soient consultés et sans en informer les parents.

Cela étant, devant la mobilisation des professionnels de l'enfance, des réseaux sociaux et d'associations, dont l'AGFV, Mme Schiappa

a annoncé fin août que cette « éducation » ne commencerait qu'au CP et que donc les maternelles ne seraient pas concernées.

Enfin, le ministre de l'Éducation Nationale a publié une circulaire le 12 septembre 2018, dans laquelle il prend partiellement en compte les inquiétudes exprimées, notamment en supprimant les références aux standards européens (texte de l'OMS très inquiétant), en acceptant que l'éducation proposée aux enfants soit élaborée en concertation avec les professionnels de l'enfance, accompagnée d'une information transparente des parents. Le ministre a également exclu une éducation sexuelle explicite en primaire. Mais nous restons vigilants.

L'AGFV, en participant à ce mouvement d'information qui a permis de faire évoluer favorablement la législation, a donc parfaitement rempli sa mission de défense des intérêts des familles et n'a pas répandu la moindre « fake new ». C'est aussi la raison pour laquelle l'AGFV sollicitera sans doute, un droit de réponse.

Préoccupée également d'éducation sexuelle respectueuse du psychisme des jeunes, l'AGFV propose aux jeunes filles de 11 à 14 ans, accompagnées de leur mère, un atelier CycloShow d'une journée (voir ci-dessous).

Dans le même esprit, un atelier Mission XY, sera proposé en 2019 aux jeunes garçons accompagnés de leur père.

## ATELIER CycloShow - RAPPEL

L'AGFV propose un atelier, élaboré en 1999 par un médecin allemand, le docteur Elisabeth Raith-Paula. Diffusé en France depuis 2006, il consiste en une journée mère/fille passée en compagnie d'une douzaine d'autres mamans et jeunes filles de 10 à 14 ans. L'animatrice entraîne le groupe à la découverte de la beauté du corps de la femme, de son fonctionnement et de sa fertilité.

Les ateliers CycloShow sont ouverts à toutes : ils s'adressent aux jeunes filles et à leurs mamans, quelles que soient leurs culture et religion.

**Le coût de cet atelier est de 40 € par famille. Pour ses adhérents, l'AGFV en prend la moitié à sa**

**charge, soit 20 €.**

Les inscriptions sont à effectuer à l'accueil de l'AGFV le mercredi et le samedi de 10h à 12h ou sur le site de l'association ([www.cycloshow-xy.fr](http://www.cycloshow-xy.fr)).

Des places ont été gardées pour les adhérents, **inscrivez-vous sans attendre.**

Cet atelier se déroulera :

**dimanche 2 décembre 2018 de 10h à 16 h**

Salle Puyade, Passage Juliette à Viroflay

Il sera animé par **Séverine PHILIPPON**, viroflaysienne et animatrice depuis 2015.

## LES ÉVALUATIONS EN CP ET CE1

Les évaluations nationales des acquis des élèves de CP et de CE1 se sont déroulées du 17 au 28 septembre 2018.

Ces évaluations ont permis à tous les élèves de bénéficier des mêmes exercices fondés sur les mêmes critères transparents et objectifs. C'est l'égalité des élèves qui s'en trouve renforcée.

Les premiers résultats bruts, fondés sur l'analyse à la fois d'un échantillon représentatif, mais aussi sur les évaluations saisies à la date du 4 octobre, soit 75 % du total, font en particulier apparaître les difficultés rencontrées en matière de maîtrise de la langue ou des mathématiques.

Ainsi en début de CP, 23% des élèves ont des difficultés à reconnaître les lettres et les sons qu'elles produisent. En revanche, seuls 8% ont des difficultés à reconnaître les nombres dictés. En début de CE1, 30% des élèves lisent moins de

30 mots à la minute, alors que l'objectif national est de 50 mots. De même, 49% d'entre eux ont des difficultés pour effectuer des additions et des soustractions et 57% ont des soucis pour résoudre des problèmes. Ces premiers résultats concordent avec les données issues d'enquêtes internationales (PISA...)

Ces évaluations permettent d'identifier les difficultés scolaires avant qu'elles ne s'enracinent. Elles constituent donc une aide pour les professeurs et un levier pour faire progresser les élèves.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère publiera en janvier prochain une analyse approfondie des résultats de ces évaluations.

Source : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

## RAPPEL DE COTISATION

Les familles ont besoin d'être entendues tant au niveau local qu'au niveau national et pour cela nous devons être nombreux !

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation pour l'année 2018/2019, ne tardez pas à le faire :

- en passant à la Forge aux heures de permanence, mercredi et samedi de 10h à 12h,

- en envoyant votre chèque ou en le déposant dans la boîte aux lettres «associations», accompagné d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, afin que nous puissions vous faire parvenir le timbre de l'année.

Cette cotisation, inchangée depuis de nombreuses années, est de 14€ pour les viroflaysiens et 17€ pour les extérieurs à Viroflay.

## PETITES ANNONCES

### Gardes d'enfants

#### Offres

##### OG-707 du 11-09-18

Auxiliaire parentale depuis plus de 10 ans, je vous propose mes services pour des gardes ponctuelles en journée ou les week-ends.

Tél 06 27 81 84 15

### Baby sitters

#### Demandes

##### DB-705 du 07-09-18

Notre fils est en CE2. Il a besoin d'un(e) baby-sitter le mercredi de 14h à 17h15. Il faudrait l'aider dans ses devoirs, jouer avec lui et l'accompagner à ses activités extra-scolaires.

Tél 06 73 91 89 79

### Cours et leçons

#### Offres

##### OC-708 du 02-10-18

Je suis professeur des écoles et j'ai exercé pendant 10 ans, mes 3 enfants sont maintenant tous en études supérieures. Je serais heureuse d'aider vos enfants du CP au CM2 ou en début de collège, pour faire leurs devoirs, reprendre des points de leçons, combler les lacunes, mieux s'organiser, se concentrer, retrouver le goût d'apprendre, devenir plus autonome dans son travail. Je me déplace chez vous après l'école ou les cours jusqu'à 18h30, le mercredi et le samedi après midi.

Tél 06 51 76 32 33

##### OC-706 du 10-09-18

Professeur certifié en anglais donne cours Collège et Lycée.

Tél 06 71 50 45 85



Samedi 17 Novembre 2018

Dimanche 18 Novembre 2018

## DÉPÔT DES ARTICLES

SAMEDI 17 NOVEMBRE

### 30 livres et 90 objets au maximum par déposant :

- Livres (de 0,50 € à 4€) pour enfants. Seuls les magazines vendus à l'unité seront acceptés (J'aime Lire, Images Doc, Je Bouquine, etc...) Aucun lot de revues,
- Jeux de société,
- Jouets d'enfants,
- CD et DVD pour enfants (Films pour adultes et K7 VHS non acceptés),
- 3 peluches maxi (propres, de qualité et emballées dans un sac plastique),
- Vélos, rollers, trottinettes ...
- Jeux électroniques et électriques en état de fonctionner.

#### Ne seront acceptés que :

- Les articles en bon état,
- Les jeux complets (dans des emballages présentables).

Nous nous réservons le droit de retirer de la vente tout objet ne correspondant pas à l'esprit de notre braderie (objets publicitaires refusés).

#### Conditions de vente :

- Chaque article, y compris les livres, doit porter une étiquette autocollante avec son prix.
- Les jouets vendus par lots ou avec des accessoires susceptibles de se perdre doivent être emballés dans des sacs transparents (type sacs de congélation) avec le détail du lot sur le sac.
- Les puzzles : les pièces doivent être enfermées dans un sac à l'intérieur de la boîte.

*Nous demandons aux parents de vérifier les jouets,  
s'ils sont vendus par les enfants, afin qu'ils soient bien complets.*

Au moment du dépôt, apportez une enveloppe autocollante timbrée avec vos nom et adresse pour l'envoi du chèque de règlement.

Une retenue de 10% sera appliquée sur ces règlements pour couvrir les frais généraux.  
L'association n'est pas responsable des pertes et vols se produisant lors de ses braderies.

. Bénévoles

10h00 à 12h00

. Adhérents

14h00 à 19h00

## VENTE aux adhérents

DIMANCHE 18 NOVEMBRE  
10h00 à 12h00

## VENTE pour tous

DIMANCHE 18 NOVEMBRE  
12h00 à 18h00

## Reprise des Invendus

Attention : nous devons rendre la salle à 18h30

MARDI 20 NOVEMBRE  
15h30 à 18h30

## GAGNEZ DU TEMPS : PRÉ-ENREGISTREZ PAR INTERNET

Fiche d'enregistrement des jouets transmise par mail.  
Pour obtenir cette fiche, faire une demande par mail à l'adresse suivante :  
[braderiejouets.agfv@hotmail.fr](mailto:braderiejouets.agfv@hotmail.fr)

## CONSEILS DE LECTURE

### La Mélodie familière de la boutique de Sung

Karine Kalisa

Editions Héloïse d'Ormesson (existe également en Livre de Poche).

Ode à la diversité et à la différence, un joli livre sur la transmission !

Lorsque la grand-mère de Minh donne un spectacle de marionnette vietnamienne à la fête de l'école, personne ne soupçonne que le quartier de Prenzlauer Berg va en être bouleversé. Et pourtant, dans ces rues de l'ancien Berlin-Est, la part d'Asie ressurgit, insufflant un nouveau sens à la communauté. C'est l'effet papillon assuré. Bientôt, les habitants sont coiffés de chapeaux de paille pointus, des légumes méconnus apparaissent dans les assiettes, des ponts de bambou relient les maisons de toit en toit. De belles vibrations, une vraie révolution !

Un roman à l'optimisme contagieux, où l'on découvrira que l'histoire de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest, n'est pas si éloignée de celle du Vietnam du Nord et du Sud.

Un conte qui cache, derrière candeur et simplicité, une rare subtilité.



### La fin de l'homme rouge

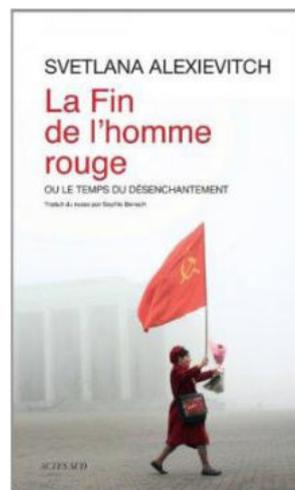
Svetlana Alexievitch, prix Nobel de littérature 2015  
Elu meilleur livre de l'année 2013, cet ouvrage a reçu le prix Médicis essai

Editions Actes Sud, collection Poche/Babel

Après 70 ans de marxisme-léninisme, que reste-t-il de l'Homo Sovieticus ? Armée d'un magnétophone et d'un stylo, S. Alexievitch a rencontré des survivants qui ont vécu la petite histoire d'une grande utopie et témoigne de cette tragédie qu'a été l'Union Soviétique.

Ce magnifique requiem fait ainsi résonner des centaines de voix brisées : des humiliés et des offensés, des gens bien, d'autres moins bien, des mères déportées avec leurs enfants, des staliniens impénitents malgré le goulag, des enthousiastes de la Pérestroïka, ahuris devant le capitalisme triomphant et, aujourd'hui, des citoyens résistant à l'instauration d'une nouvelle dictature.

Un pavé passionnant et poignant.



## RECETTE

Une recette toute simple et délicieuse transmise par notre groupe "cuisine".

### PALETS DE DAME

Ingrédients :

60 g de sucre  
80 g de farine  
40 g de beurre mou  
1 œuf entier  
1 zeste de citron  
50 g de raisins secs  
Rhum ou autre alcool (coupé d'eau).

Faire macérer les raisins secs dans le rhum 1 heure.  
Préchauffer le four à 200° ou th 7.



Battre l'œuf entier au fouet avec le sucre puis ajouter le beurre ramolli et le zeste de citron.

Incorporer la farine puis les raisins et un peu de rhum pour obtenir une pâte qui puisse tenir en petits tas.

Sur une plaque de cuisson garnie de papier sulfurisé, faire des petits tas bien espacés à l'aide d'une cuillère à café.

Cuire au four à 175° ou 200°, environ 10 mn. Dès que le pourtour est doré, sortir les palets du four et décoller avec une spatule immédiatement.